

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 03 Avril 2024 - 18h30 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 47 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	-	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	Daniel DELBARRE
BOURROILLAN	-	CASTEX D'A.	Mehenna IDIR
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean Pierre ROMA	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	Ludovic MOULIE	EAUZE	Marie-Claire COLLADELLO
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	Philippe CESAR
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	-
LE HOUGA	Bernard MENACQ	LAREE	-
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	Dominique BARAILLON
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	-	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	François HOSTIER	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Philippe BUSQUET	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	Alain LAFITAN
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	Hélène LAFONTANG	CASTELNAVET	Fabien CASSIN
SION	-	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	Jean Pascal LAFFITTE
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	Claude DUPOUY
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	-	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	-	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	Jacques FOURCADE	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	Chantal DUBOR	GAZAX ET B.	Fabrice CARRERE
COULOUME-M	Stéphane PAVAN	LUPIAC	Patrick MAGNE
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	Armel LAFFONT
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Louis PIZZINAT
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : PERE Jean-François, REMAZEILLES Patrick, DARTIGUE Christian, DOUBRERE Jean-Paul, MAUPOME Pascal, FRANCHETTO Jean-Claude

Le Président du syndicat, Michel CHANUT, donne l'ordre du jour de la réunion :

- **Approbation compte de gestion et compte administratif ;**
- **Affectation des résultats 2023 ;**
- **Vote du budget primitif 2024 ;**
- **Convention avec le Syndicat d'Aménagement de la Baise et Affluents (SABA) ;**
- **Présentation de l'étude de renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat par le bureau d'étude SCE ;**
- **Questions diverses.**

Mr DROUARD est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président sort de la salle afin de ne pas prendre part à la lecture et au vote du compte administratif.

Monsieur DROUARD présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévues :	602 459.46 €
Réalisées :	135 334.37 €

RECETTES :

Prévues :	602 459.46 €
Réalisées :	115 923.19 €

D'où un déficit de fonctionnement de 19 411.18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Prévues :	205 402.97 €
Réalisées :	30 990.19 €

RECETTES :

Prévues :	205402.97 €
Réalisées :	28 458.75 €

D'où un déficit d'investissement de 2 531.44 €

Ce qui donne un résultat déficitaire toutes sections confondues de 21 842.62 €

Le compte administratif étant en tous points concordant avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur, l'ensemble, mis au vote est accepté à l'unanimité.

Résultats avec report de clôture de l'exercice précédent

Les comptes font apparaître :

EN FONCTIONNEMENT :

- Un déficit de 19 411.18 €
- Un excédent reporté de 383 232.79 €
d'où un excédent de clôture de l'exercice 2023 de 363 821.61 €

EN INVESTISSEMENT :

- Un déficit de 2 531. 44 €
- Un excédent reporté de 53 921. 32 €
D'où un excédent de clôture de l'exercice 2023 de 51 389.88 €

Soit un résultat excédentaire toutes sections confondues de 415 211. 49 €

Il convient donc d'affecter en report au BP 2024 les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : + 363 821.61 € au compte 002
- Section d'investissement : + 51 389.88 € au compte 001

L'affectation des résultats ne faisant l'objet d'aucune question, l'ensemble est mis au vote et accepté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget proposé, toutes opérations confondues est équilibré à un montant de recettes et de dépenses de **662 587.50 €**.

607 196.61 € en section de fonctionnement

55 390.89 € en section d'investissement

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du 06 mars 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES (ventilé par article)

Chap/Art.	Désignation	BP 2023	Proposition 2024
011	Charge à caractère général	411 950.00	547 792.30
012	Charge de personnel et frais assimilés	52 000.00	49 900.00
65	Autre charge de gestion courante	9 500.00	9 023.00
67	Charges exceptionnelles	200.00	0.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	123 328.14	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	481.32	481.31
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	602 459.46	607 196.61

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap/Art.	Désignation	BP 2023	Proposition 2024
74	Dotations, subventions et participations	219 226.67	243 375.00
002	Résultat reporté	383 232.79	363 821.61
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	602 459.46	607 196.61

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap/Art.	Désignation	BP 2023	Proposition 2024
20	Immobilisations incorporelles	100 328.14	0.00
21	Immobilisations corporelles	71 000.00	55 390.89
23	Immobilisations en cours	3802.64	0.00
020	Dépenses imprévues	5 000.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES REELS	180 130.78	55 390.89
041	Opérations patrimoniales	25 272.19	0.00
	Reste à réaliser N-1	0.00	0.00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	205 402.97	55 390.89

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap/Art.	Désignation	BP 2023	Proposition 2024
13	Subvention d'investissement reçues	2 400.00	2 919.70
10	Dotations Fonds divers	0.00	600.00
	TOTAL DES RECETTES REELS	2 400.00	3 519.70
021	Virement de la section de fonctionnement	123 328.14	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	481.32	481.31
041	Opérations patrimoniales	25 272.19	0.00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté		51 389.88
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	151 481.65	55 390.89

Après analyse en détail des sommes affectées dans chaque chapitre, ce budget primitif 2023 est mis au vote et accepté à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS
(SABA)**

Le Président explique que le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (SABA) souhaiterait que soit mis à disposition de leur syndicat un fonctionnaire pour assurer les missions suivantes sur le bassin versant de la Gèle, affluent de la Baïse :

- Suivi de l'état des rivières ;
- Proposition et programmation des travaux engagés par le syndicat ;
- Elaboration des documents techniques et administratifs relatifs à ces travaux ;
- Accompagnement des travaux engagés ;
- Contact avec les différents partenaires ;

Cette mise à disposition permettrait au Syndicat d'Aménagement de la Baïse (SABA) de répondre aux prescriptions fixées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son Programme d'Intervention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise à disposition du technicien de rivière du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze auprès du SABA à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 1 an, renouvelable automatiquement sur 3 ans, à raison de 9 jours par an ;
- Décide que la participation financière du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents sera réglée de la façon suivante :
 - Nature des frais : remboursement du traitement et des frais associés à l'exercice des missions énoncées subventions déduites,
 - Montant de la participation annuelle : 2 000 €

**PRESENTATION DE L'ETUDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME
PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU SYNDICAT PAR LE BUREAU D'ETUDE SCE**

Présentation du diaporama par Jean Charles BOUVET du bureau d'étude SCE.

Objectif : partager le travail qui a été réalisé jusque maintenant dans le cadre de l'étude PPG.

19 masses d'eau sur 2 grands BV principaux

Point important, l'étude porte sur la partie amont des BV du Midour et de la Douze et il est important d'insister sur les actions qui sont aux bénéfices de l'amont et de l'aval des BV. Montrer que l'on fait des actions cohérentes qui ont une pertinence sur un territoire donné mais qui si possible peuvent avoir des bénéfices sur l'aval.

Le PPG s'intéresse à la qualité des masses d'eau (physico-chimique, biologique et écologique) et la fonctionnalité (morphologie des cours d'eau)
Bien souvent la qualité vient avec la restauration de la fonctionnalité.

Yann DUCOURNAU de la CATER du Gers précise que l'outil SALAMANDRE a été développé avec la CATER 82 il y a plus de 10 ANS.

Cet outil a été élaboré afin d'anticiper la compétence GEMAPI et notamment les résultats en termes de bon état des cours d'eau qui sont, seront demandés.

L'outil permet de faire remonter des informations sur l'état des rivières et son utilisation est très simple par les techniciens rivières avec des paramètres métrés.

Actuellement beaucoup de syndicat de rivière l'utilise.

Echanges suite à la présentation :

Michel CHANUT

Le chevelu est en très mauvais état et maintenant que l'on a la compétence sur l'ensemble du BV il va falloir que l'on s'y intéresse malgré que cela n'apparaisse pas dans l'étude pour l'instant.

Autre point important soulever dans l'étude, les seuils. Dans la mesure du possible et suivant l'usage associé il va falloir essayer de les supprimer

Enfin, nous remarquons que tant que les réservoirs ne sont pas pleins, les inondations sont moindres mais dès qu'ils sont pleins il y a de l'inondation. Peut-être qu'une des solutions est de la retenir l'hiver pour s'en servir l'été.

Pour en revenir aux actions présentées dans l'étude, nous avons testés cette année la fixation de troncs dans le lit, longitudinalement à la berge aux endroits où il y a de l'érosion afin de protéger le pied de berge mais aussi diversifier le lit de la rivière en créant des zones d'habitat et de nourriture.

Philippe PEFFAU

Dans la présentation il est dit que les lâchers d'eau provoquent plus d'érosion et de transport de particule que la rivière en elle-même. Je suis un peu sceptique car cette année avec tout ce qui est tombé en termes de pluie et la vitesse à laquelle cela arrive à la rivière, en comparaison les lâchers d'eau ne représentent pas grand-chose.

Yann DUCOURNAU

Sans débit sur le cours d'eau on ne jouera pas sur la qualité des habitats et du lit. Il y a un aspect quantitatif à voir, comment on gère l'eau ? comment on la relargue ? et comment on apporte de l'eau à un moment clef où il n'y en a pas.

Aujourd'hui il y a un manque quantitatif ce qui ne permettra pas, sans doute, d'atteindre le bon état hydromorphologique des cours d'eau. Agir sur ce volet-là, aujourd'hui ce n'est pas la compétence du syndicat.

Michel CHANUT

A travers les PTGE (Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau) nous allons essayer.

Jean-Claude DROUARD

Est-ce que les lâchers des lacs à l'étiage actuellement suffit ?

Michel CHANUT

Sur le Midour du 1^{er} juillet au 15 août quand les lacs sont pleins il est lâché 700 l/s, hors prélèvement pour l'irrigation bien sûr. Sur la Douze c'est 750 l/s.

Les Débits d'Objectif d'Etiage (Le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10)

Sur notre territoire :

Douze à Cazaubon 60 l/s

Midour à Laujuzan 80 l/s

Jean-Charles BOUVET

Toute la difficulté réside dans les usages de l'eau.

La fonctionnalité d'un cours d'eau est liée aux variations des crues. Sur le territoire les crues sont tamponnées par les lacs et cela réduit la puissance et tant mieux pour l'aval mais par rapport à une fonctionnalité de cours d'eau cela a un impact.

Le plan d'eau a plus d'impact sur le cours d'eau par rapport à sa fonctionnalité normal. Après le territoire est comme il est, il y a des besoins, c'est une histoire de priorité.

Mais pour un plan de gestion cours d'eau, le point important c'est l'aspect hydrologique, est ce qu'on aura assez d'eau dans le futur ?

Michel CHANUT

Concernant les seuils je suis entièrement pour leur effacement mais dans le cas du seuil de Bourrouillan qui s'est effondré cela met en danger le pont de la Départemental situé en amont.

Sylvain KARIMJOY

L'intérêt de la démarche n'est pas de supprimer tous les ouvrages mais seulement ceux qui n'ont plus d'usage et pour lesquels le propriétaire est d'accord. Nous n'allons pas effacer un ouvrage si cela a un impact sur un ouvrage ou autre à l'amont.

Jean-Claude DROUARD

Avez-vous des retours d'expérience d'autre PPG réalisé avec Salamandre ?

Yann DUCOURNAU

Les retours les plus pertinents sont sur la Gimone et l'Arrats et notamment la partie amont de la Gimone juste en aval du barrage de Lunax où l'on a une eau très fraîche dû à la colonne d'eau très importante du barrage (18 m) lors de la réalimentation.

Cette eau très fraîche sur une trentaine de kilomètres à l'aval est compatible avec la vie de la truite. L'outil Salamandre a été utilisé pour caractériser le cours d'eau et savoir comment améliorer l'habitat par rapport à la vie de cette espèce.

Cela fonctionne on a de la reproduction naturelle et les retours sont très bénéfiques.

Michel CHANUT

L'avantage c'est que l'on va pouvoir prioriser les actions dans le futur PPG.
Après il ne faut pas que l'on fasse d'erreur en abandonnant le chevelu.

Sylvain KARIMJOY

Concernant le chevelu, cela représente sur le territoire 1000 kms environ. Le syndicat ne peut pas entretenir comme on le fait sur les masses d'eau ce linéaire cela est bien trop conséquent. Alors je ne dis pas qu'il faut absolu rien faire sur le chevelu mais de l'entretien classique cela est compliqué.

Daniel CAZADIS

Sur le principe oui mais cela correspond à 20 %, il faut s'occuper des 80 autre c'est ça le problème.

On a parlé de réalimentation sur la Douze et le Midour, qu'est-ce qu'on peut faire pour avoir de l'eau sur le chevelu ? C'est aussi l'amélioration des rivières.

Yann DUCOURNAU

Le chevelu participe à l'équilibre des rivières principales, dès qu'il pleut c'est lui qui reçoit les eaux de ruissellement en premier.

La question est de savoir comment ralentir l'eau intelligemment sur le chevelu et comment on l'entretien pour préserver des ouvrages ou des lieux. Sur le territoire le chevelu est dégradé.

Jean-Charles BOUVET

Le rôle premier du syndicat est de compenser un manque d'entretien donc effectivement ces actions la visant à intervenir sur des affluents ciblés parce qu'il n'y a pas eu d'entretien depuis x années avec un petit passage à certains endroits ça peut être fait.

Sur le chevelu ou il n'y a pas d'enjeu vous avez intérêt à laisser une rivière qui fonctionne naturellement qui tamponne.

Sylvain KARIMJOY

En ce qui concerne l'entretien de la végétation par le riverain la réglementation est clair, il n'y a pas de demande à faire pour couper, étêté un arbre ni pour l'enlèvement d'un embâcle. Cela fait partie des devoir du riverain. En revanche le dessouchage et la coupe rase sont soumis à déclaration auprès de la DDT.

Jean Charles BOUVET

Ce qui manque souvent dans les PPG c'est le suivi des niveaux d'eau. Il n'y a pas tant de station de suivi de niveau d'eau sur le territoire du syndicat et vous avez tout intérêt à en mettre afin d'acquérir de la donnée.

Yann DUCOURNAU

Le coût d'une station c'est entre 10 et 12 000 € et aujourd'hui l'AEAG et la DREAL mettent en place des sondes de mesure en continue pour suivre les MES et ils croisent cela avec les débits.

Question d'un DELEGUE

Toutes ces actions, vont-elles être appliquées au niveau des syndicats de la partie Landaise ?

Michel CHANUT

Déjà on a choisi le même bureau d'étude afin d'être cohérent au moins jusqu'à Mont de Marsan.

Concernant la partie après Mont de Marsan leur PPG est valide jusqu'en 2027.

Actuellement les PPG entre les 3 structures sont concertés mais pas commun. Les territoires sont différents, qu'il faut qu'on soit cohérent entre nous c'est une évidence mais qu'on soit différent c'est aussi une évidence.

Jean Charles BOUVET

Il faut que les PPG soient compatibles et que ça ne soit pas au détriment de l'aval, en termes d'inondation ou de matières en suspension.

Le PPG ce n'est pas que des actions non plus c'est de l'appropriation et que les changements de pratique sur laisser une ripisylve un peu plus large qui finalement participe à la tenue des berges c'est des notions qu'il faut se réapproprier et de se dire aussi qu'un cours d'eau qui a des érosions par endroit c'est aussi naturel. Il y a un travail d'acceptation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure trente cinq.